

Edito : Budget 2009, il faut sauvegarder avant de relancer

Il n'est plus de secret pour personne, à chaque jour qui passe la Polynésie française s'enfonce dans une crise économique sans précédent. Depuis déjà plusieurs mois les indicateurs affichent une tendance unanime de ralentissement, voire même de recul, dans tous les secteurs d'activités. Les secteurs phares que sont censés être le tourisme, la perliculture et la pêche sont particulièrement touchés, tout comme l'ensemble des activités exportatrices. Les effectifs salariés s'érodent, la consommation des ménages ralentit, la morosité est devenue omniprésente.

Du côté des chefs d'entreprises, après avoir du gérer seuls les conséquences de quatre années d'instabilité politique, beaucoup d'entre eux sont désormais confrontés à la gestion de crise au quotidien en attendant des jours meilleurs. Traquer les coûts cachés, maîtriser la masse salariale, renégocier les contrats, mobiliser le personnel, cibler les investissements, limiter les prestations externes, tel est le tour d'horizon non exhaustif des mesures essentielles pour préserver une entreprise en temps de crise.

Dans un contexte où ils doivent faire face à une trésorerie tendue et où l'accès au crédit est devenu moins avantageux et moins facile, il n'est pas certain que les chefs d'entreprises soient tentés d'investir pour augmenter la capacité de leur appareil productif. Si cela n'a pas été le cas au cours de ces derniers mois où les investissements réalisés se sont principalement limités au remplacement de matériels obsolètes, la situation présente et la prévision d'une amorce de reprise de l'économie mondiale que certains spécialistes, dont ceux du FMI (Fonds monétaire international), n'entrevoient pas avant la fin de l'année 2009, ne devraient pas inciter les entreprises locales à investir. La confiance, condition sine qua none de l'in-

vestissement, n'est toujours pas là tant sur le plan économique que politique.

Aussi, alors que le CEPF interpelle depuis déjà plusieurs semaines le gouvernement sur la nécessité que des mesures d'urgence soient prises pour aider les entreprises à surmonter la situation de crise qu'elles traversent, il est décevant de constater que le projet de budget 2009 présenté en Conseil des ministres début novembre ne se limite qu'à une relance de l'économie par l'investissement alors qu'il est également indispensable de mettre en place des soutiens à l'exploitation sur un certain nombre de secteurs particulièrement fragilisés. S'il est évident qu'une relance des investissements publics pourra permettre à certaines sociétés, notamment celles du secteur du bâtiment et du génie civil, de poursuivre leur activité, cette politique de soutien unique par l'investissement ne

**Le CEPF en appelle
à la responsabilité collective
de l'ensemble des élus**

sera pas suffisante pour maintenir l'emploi dans le pays. Si certaines des nouvelles dispositions

que laissent entrevoir le projet de budget répondent aux demandes des partenaires sociaux en général, ce budget n'est malheureusement pas en corrélation avec l'ampleur de la crise qui se profile, la priorité ne nous semblant plus être à la relance mais tout simplement à la sauvegarde de toute une économie en fragilité extrême.

Le CEPF en appelle à la responsabilité collective de l'ensemble des élus pour qu'ils arrêtent leurs querelles politiques et s'attaquent aux urgences du moment. A ce titre, le CEPF rappelle que parmi les solutions concrètes qui pourront aider les entreprises figurent celles de ne pas augmenter les prélèvements obligatoires qui pèsent déjà sur elles, mieux encore, de les baisser.

Bruno BELLANGER
Président

ACTUALITES LOCALES ET NATIONALES

Défiscalisation

A l'approche des discussions relatives à la Loi de Finances pour 2009 et dans la perspective de l'examen futur du projet de Loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer (LODEOM) qui modifiera la Loi Girardin, dans un courrier commun en date du 7 novembre 2008, les présidents du CEPF et du MEDEF Nouvelle-Calédonie ont souhaité attirer l'attention du Premier Ministre sur les conséquences que pourrait avoir le plafonnement de la défiscalisation sur les économies de leurs deux collectivités. Cette démarche succède à celle conduite auprès du Président de la République par des députés d'outre-mer dont les deux députés de Polynésie française, MM. Bruno SANDRAS et Michel BUIILLARD, et auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Mme Christine LAGARDE, effectuée par le président du groupe de l'outre-mer au Conseil Economique Social et Environnemental, M. Michel PAOLETTI.

Commentaires : Ces démarches traduisent la mobilisation des collectivités françaises du Pacifique à l'encontre du projet de plafonnement de la réduction d'impôt réservée aux investissements outre-mer. Le courrier signé conjointement par les deux présidents du CEPF et du MEDEF-NC constitue un rapprochement spontané et important entre ces deux organisations patronales qu'il convient de signaler.

Prix et marges

Les membres du bureau CEPF et le président de la CSEBTP ont rencontré le 12 novembre 2008 les membres de la commission d'enquête chargée de proposer des mesures d'encadrement des marges et des prix des produits commercialisés et des mesures de contrôle et de répression en cas d'infraction. Cette commission créée le 19 août 2008 (délibération n° 2008-36 APF) et présidée par M. Hirohiti TEFAARE a pour objectif de proposer des pistes de réflexion afin de faire baisser durablement les prix, augmenter le disponible des familles

polynésiennes et faire baisser les rentes des entreprises qui abusent notamment de positions dominantes, de monopole ou de protection. Elle entend placer ses propositions dans la relance de l'économie autour de quatre axes prioritaires :

- le soutien à la consommation des ménages au travers de trois secteurs : l'alimentation, les frais médicaux, le logement et les matériaux de construction,
- le soutien au BTP par la commande publique,
- le développement de secteurs transversaux notamment le Tourisme, en lien avec la culture et l'identité polynésienne,
- la construction d'une société soucieuse du respect de l'environnement et privilégiant le développement durable.

Pour sa part, le CEPF a été appelé à se prononcer sur huit points relatifs notamment à la formation des prix, des marges la rentabilité des entreprises mais également sur l'analyse ainsi que sur le bilan des réglementations, des contrôles économiques et fiscaux.

Commentaires : La démarche proposée s'avère très complexe et souffre de l'absence d'indications et d'éléments chiffrés récents quant aux habitudes de consommation des ménages. Aussi et compte tenu des intérêts divergents des quinze organisations professionnelles et interprofessionnelles qui le composent, le CEPF préconise que chacun des secteurs d'activité fasse ses propres propositions.

Economie d'énergie

30 minutes pour réduire sa facture énergétique et cela en répondant à un questionnaire d'autodiagnostic sur les consommations d'énergie de son entreprise, peut être le meilleur investissement de la journée pour un chef d'entreprise ! En effet, se poser les bonnes questions et apporter des solutions souvent plus aisées à mettre en œuvre qu'on ne le croit à des dépenses que beaucoup jugent importantes, c'est gagner en compétitivité, c'est aussi apporter une réponse innovante à un objectif que l'on maîtrise souvent mal ou insuffisamment.

En proposant aux chefs d'entreprises de s'interroger de manière détaillée sur les origines de leurs consommations d'énergie et en appelant leur attention sur quelques gestes simples, le MEDEF souhaite les aider à améliorer leur rentabilité. Il les invite également à se doter d'outils modernes mis en place dans le cadre de l'écocitoyenneté.

A cet effet, le MEDEF édite un site Internet qui se veut être un outil pratique de sensibilisation et d'information idéal pour les entreprises : www.maplanetenergie.com

« Pour les entreprises, l'énergie la moins chère ... est celle qui n'est pas consommée » (Laurence PARI-SOT)

Lutte contre le tabagisme

Le Conseil économique, social et culturel a accueilli favorablement le projet de loi du pays relatif à la lutte contre l'abus du tabac et le tabagisme. Partant du constat que le tabac est responsable d'une centaine de décès par an en Polynésie française, soit 10% de l'ensemble des décès enregistrés, le CESC a estimé fondamental de rappeler que les méfaits du tabac ont non seulement un coût social lié à l'incapacité de travailler ou au décès d'un membre de la famille, fumeur ou non-fumeur, mais qu'ils ont également une répercussion sur les dépenses de santé supportées par la collectivité. Le montant de ces dépenses a été évalué à environ 3 milliards de F CFP en 2007, soit 6% des dépenses de l'assurance maladie de la CPS.

La date d'entrée en vigueur de ce projet de loi du pays est fixée au 1^{er} janvier 2009. Elle se traduira concrètement par une mesure d'interdiction de fumer particulièrement draconienne pour les établissements scolaires accueillant des mineurs, quant aux professeurs et aux personnels de santé, ils devront également s'abstenir. Concernant les locaux qui constituent des lieux de travail, les employeurs seront dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de leurs salariés.

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

SIMTRA

Obligation légale issue de la loi du 17 juillet 1986 et des textes d'applications pris en 1991 (délibération n° 91-028 AT), la médecine du travail est à la charge des seuls employeurs, qui doivent organiser des services médicaux agréés par le chef du service de l'inspection du travail.

Aussi et sous l'impulsion du CEPF, le Service interentreprises de médecine du travail (SIMTRA) a vu le jour le 17 octobre 1997. Son conseil d'administration est composé de 6 à 12 membres élus pour 6 ans, dont la moitié au moins est issue des rangs du CEPF ou agréée par lui. La durée des mandats des membres du bureau est de 3 ans. Il est par ailleurs placé sous la surveillance d'une commission de contrôle paritaire composée de représentants des employeurs et de représentants des salariés des entreprises adhérentes.

Pour 2008, le bureau du conseil d'administration du SIMTRA se compose comme suit :

- Président : Société MCM - M. Georges TRAMINI,
- Vice-président : Société TIKITEA - M. Didier CHOMER,
- Trésorier : Société ARATA'I CONSULTING - M. Luc TAPETA.

Au terme de 9 années d'existence, le SIMTRA couvre une population de 22 000 salariés dont un peu plus de 5 000 travaillent dans les îles autres que Tahiti.

Depuis l'origine, le SIMTRA a fait le choix de mutualiser ses prestations, tant médicales que logistiques. Ainsi, la cotisation en vigueur en janvier 2008 est de 7 800F/CFP/salarié/an. Elle couvre :

- autant de visites médicale que l'état de santé ou le poste du

salarié le nécessitera, les radios pulmonaires lorsque effectuées au centre de radiologie du SIMTRA, les examens de dépistage que sont les visiotests, les épreuves fonctionnelles respiratoires, les électrocardiogrammes de base, les examens de tympanométrie et audiométrie, les analyses d'urines et glycémies capillaires,

- L'action du médecin au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés (étude de postes, participation au CHSCT, visites d'entreprises, relevés techniques (métrologie, ambiance acoustique, ...)
- La totalité des frais nécessaires aux déplacements des équipes médicales dans les îles.

Pour assurer ses missions, le SIMTRA se compose d'une équipe de 19 personnes dont 8 médecins et 1 auxiliaire médical/manipulateur radio.

Depuis le début de cette année, un projet important de réforme de la médecine du travail est discuté entre les partenaires sociaux. L'axe principal de l'évolution envisagée est de replacer le médecin à la source des risques professionnels, c'est à dire dans l'entreprise. Cela n'exclut pas le suivi médical des salariés, toutefois la visite médicale devrait devenir le dernier maillon de la prévention et ne pas en être le cœur comme c'est le cas aujourd'hui. Les aspects les plus visibles de cette réforme seront :

- un espacement des visites médicales des salariés qui ne seront pas soumis à des risques particuliers,
- une augmentation du temps consacré par le médecin du travail aux actions en entreprise,
- l'introduction de compétences pluridisciplinaires autour du mé-

decin : ergonomes, toxicologues, techniciens de mesure, psychologues du travail, ...

- la disparition de la notion d'aptitude au profit de celle de suivi médico-professionnel.

Véhicule de fonction

Le salarié avait signé un document aux termes duquel le véhicule mis à sa disposition était lié à sa fonction et en cas de modification ou de changement de celle-ci, il pouvait lui être retiré. Il en résultait que le maintien de l'usage à titre privé du véhicule par le salarié après le changement de son poste intervenu dans le cadre d'un plan social de restructuration, ne relevait que d'une tolérance de l'employeur.

Cass. soc., 17/09/2008, n°07-41.876 D

Non concurrence

La contrepartie financière de la clause de non-concurrence a pour objet d'indemniser le salarié qui, après rupture du contrat de travail, est tenu d'une obligation qui limite ses possibilités d'exercer un autre emploi. Il en résulte qu'elle n'est pas due en cas de rupture du contrat de travail par suite du décès du salarié.

Cass. soc., 29 oct. 2008, n°07-43.093 P

Faute lourde

L'entrave à la liberté du travail, qui était reprochée au salarié dans la lettre de licenciement, n'était pas caractérisée comme relevant de la responsabilité du salarié. En outre, l'intéressé n'avait pas commis d'actes mettant en évidence une intention de nuire à l'entreprise, la faute lourde n'était dès lors pas caractérisée.

Cass. soc., 29 oct. 2008, n°06-46.498 D

Lu dans le JOPF

JOPF n° 44 du 30 octobre 2008

Actes du Conseil Economique Social et Culturel

Avis n° 49-2008 du 14 octobre 2008 sur la rénovation de la relation d'association entre les PTOM et l'UE

JOPF n° 45 du 6 novembre 2008

Actes du Conseil Economique Social et Culturel

Avis n° 50-2008 sur le projet de loi du pays relatif à la lutte contre l'abus du tabac et le tabagisme

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

DEMANDES D'EMPLOI

REF 44/08 : JF, 23 ans, Master Commerce & Vente spécialité Management Commerce International, exp professionnelles dans « l'Import-export & transport maritime » en tant que commerciale Pricing, assistante export, responsable de vente, coordinateur des opérations. Dynamique, autonome aimant les challenges, organisée, ouverte d'esprit et mobile. Anglais couramment parlé. Disponible immédiatement.

REF 45/08 : JF, 27 ans, Bac+5 Ecole de commerce avec expériences à l'international, étudie toutes propositions (Finances/Contrôle de gestion, Commerce/Marketing,...).

REF 46/08 : JH, 27 ans, trilingue chinois, français, anglais. Etudie toutes propositions (Enseignement, traduction/interprétation, guide touristique, import-export,...).

REF 47/08 : Homme 45 ans doté d'une large expérience professionnelle sur le territoire, gestionnaire, possédant diverses approches dans la communication, dans la définition des budgets, dans la mise en place de nouvelles procédures, meneur d'équipe, autonome, d'une adaptabilité aisée, possédant une bonne connaissance du tissu économi-

que local, d'un relationnel développé, intègre, étudie toutes propositions.

REF 48/08 : JF, polynésienne, 24 ans, titulaire d'une maîtrise en droit de l'entreprise, sérieuse, rigoureuse, organisée, dynamique et ayant le sens du travail en équipe, maîtrisant l'outil informatique, connaissances anglais et espagnol, cherche stage ou emploi dans le domaine RH ou monde juridique. Ouverte à toutes propositions.

REF 49/08 : F, d'exp. Sans contraintes familiales, dynamique et autonome, grande adaptabilité à toute situation. Longue exp dans les négociations administratives et commerciales, habituée aux relations humaines. Cherche poste à responsabilités : Assistante de direction. Libre au 1^{er} novembre 2008.

REF 50/08 : Titulaire d'un Master II en exécutive management, souhaite intégrer une entreprise au challenge affirmé. Opportunité de travailler dans des domaines divers et variés (Vente, Merchandising, Formation, Gestion, Management, Organisation d'événements). A acquis expérience et ouverture d'esprit sur les différentes étapes de la commercialisation d'un produit.

DONNEES ECONOMIQUES

EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2008 - BASE 100 DECEMBRE 2007

	2007		2008					Variations en %		
	Sep	Avr	Mai	Jun	Juil	Aou	Sep	Sur 1 mois	Depuis le 1er janvier	Glisse sur 12 mois
Indice général	98,71	100,59	100,69	101,67	103,79	103,07	103,14	0,1	3,1	4,5
Produits Aliment. et boissons non alcool.	97,92	103,07	102,78	104,10	104,39	105,50	105,34	-0,2	5,3	7,6
Boissons alcoolisées, tabac	100,93	100,70	100,85	100,97	100,84	100,74	101,51	0,8	1,5	0,6
Articles d'habillem. et articles chaussants	100,38	98,32	98,26	96,95	96,84	96,61	95,60	-1,1	-4,4	-4,8
Logement, eau, électricité, gaz	100,24	100,43	100,40	100,42	103,80	103,77	103,44	-0,3	3,4	3,2
Ameublement, équipement ménager	99,43	98,93	99,03	98,98	99,03	98,65	98,89	0,2	-1,1	-0,5
Santé	100,34	99,78	99,76	99,73	99,72	99,72	99,43	-0,3	-0,6	-0,9
Transports	95,10	95,90	96,85	100,39	108,38	103,20	102,64	-0,5	2,6	7,9
Communications	100,94	110,60	110,68	110,52	110,52	110,46	110,43	0,0	10,4	9,4
Loisirs et culture	99,90	100,65	100,44	100,60	100,00	99,92	99,82	-0,1	-0,2	-0,1
Enseignement, Education	100,50	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	110,06	10,1	10,1	9,5
Hôtellerie, cafés, restauration	100,24	100,70	100,73	101,52	101,41	102,27	103,72	1,4	3,7	3,5
Autres biens et services	99,99	100,74	100,68	100,41	100,45	100,15	101,32	1,2	1,3	1,3

Source ISPF — Indice des prix à la consommation, nomenclature COICOP

Le taux d'intérêt légal est à 3,99 % (JORF du 23/02/2008)

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/09/08 : mensuel : 145 306 F CFP (pour 169 heures) - horaire : 859,80 F CFP

Arrêté n°1125CM du 14 août 2008 - JOPF n° 39 NS du 19 août 2008

Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française. Elle est éditée à 350 exemplaires.

Directeur de publication : le Président **Bruno BELLANGER**

Abonnement pour 24 numéros : adhérent d'une organisation patronale membre du CEPF 12 863 F CFP HT, non adhérent 14 292 F CFP HT (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 15 organisations professionnelles suivantes : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des activités nautiques TAI MOANA, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 500 entreprises employant près de 15 000 salariés.